

LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES (SSFE)

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES ARDENNES

Conseillère Technique, Responsable Départementale du Service Social en faveur des élèves :

Mme Céline COMPERE : Tél : 03 24 59 71 98 / 06 18 97 11 09 Mail : ssfe08@ac-reims.fr

Des règles déontologiques régissent spécifiquement les missions du service social, quel que soit le lieu où s'exerce son activité. L'article 225 du code de la famille et de l'aide sociale dispose que **les assistant(e)s de service social sont tenus au secret professionnel** dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

De ce fait, l'assistant(e) de service social bénéficie d'une autonomie dans l'exercice de sa profession et ne peut assumer d'autres fonctions que celles pour lesquelles il/elle a été recruté(e). Il/elle ne peut, en particulier, intervenir, ni communiquer des renseignements dans un but de contrôle des individus.

L'assistant(e) de service social met en œuvre **des techniques et modalités spécifiques** : entretiens individuels, actions collectives, rencontres avec les parents, visites à domicile, liaisons et synthèses avec les partenaires extérieurs, concertations et échanges au sein de l'équipe éducative de l'établissement, orientation vers des services spécialisés, réunions avec les travailleurs sociaux des services départementaux.

LES MISSIONS

Les missions du service social, définies par la **circulaire du 22 mars 2017**, s'inscrivent dans le cadre de la prévention globale en faveur des élèves. La coordination et l'organisation des actions prioritaires sont assurées par la Conseillère Technique de Service Social Responsable Départementale, **sous l'autorité de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale**.

Dans les établissements scolaires, l'aide individualisée en direction des élèves et de leurs familles recouvre de nombreux champs d'actions :

- contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage en agissant sur les facteurs sociaux et éducatifs à l'origine des difficultés, en proposant un accompagnement social, en facilitant, si besoin est, une intervention précoce d'autres services spécialisés.

- contribuer à la protection de l'enfance et des mineurs en danger dans le cadre des protocoles et conventions en vigueur et apporter tout conseil à l'institution dans ce domaine.

- contribuer à l'amélioration du climat scolaire en participant à la prévention des violences et du harcèlement sous toutes leurs formes, en soutenant les élèves (victimes comme auteurs), en assurant une médiation dans les situations de tensions, conflits et ruptures de dialogue.

- participer à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, favoriser l'accès aux droits.

- concourir à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers en participant à leur accueil, à leur information et à leur accompagnement, en lien avec les parents et les professionnels en charge de leur suivi.

- participer à l'orientation et au suivi des élèves devant bénéficier d'une orientation spécifique.

- soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative, mettre en place des actions de soutien à la parentalité dans le cadre de la scolarité et concourir au renforcement de la coopération entre l'école et les parents, notamment avec les parents les plus éloignés de la culture scolaire, en mobilisant si besoin le réseau partenarial.

- participer à la formation initiale et continue des travailleurs sociaux, en lien avec les établissements de formation (IRTS).

LES MOYENS

Le service social scolaire dispose à la rentrée 2020 :

- 1 Conseillère Technique Responsable Départementale, chargée de l'organisation et de l'encadrement du service
- 14 assistantes de service social interviennent en établissements scolaires du second degré, écoles du premier degré REP+ (élémentaires).

Tous les établissements des Ardennes bénéficient de l'expertise du service social.

LISTE DES ETABLISSEMENTS BENEFICIANT DE PERMANENCES DU SSFE EN 2020/2021

Le Directeur Académiques des Services Départementaux de l'Education Nationale définit chaque année la liste des établissements prioritaires couverts en présentiel.

Nord Ardennes

Collège Les Aurains-Fumay

Collège Jules Ferry-Bogny sur Meuse

Collège George Sand- Revin

Collège du Blanc Marais-Rimogne

Collège Jean Rogissart- Nouzonville

Lycée Polyvalent Jean Moulin-Revin

Charleville-Mézières

Collège REP+ Léo Lagrange et ses écoles élémentaires

Collège REP+ Roger Salengro et ses écoles élémentaires

Collège REP Fred Scamaroni

Collège Rouget de Lisle

Collège Jules Leroux- Villers Semeuse

Lycée professionnel Charles de Gonzague

Lycée professionnel Simone Veil

Sedanais

Collège REP+ Le Lac et ses écoles élémentaires-Sedan

Collège Turenne-Sedan

Collège Jeanne Mélin-Carignan

Collège Pasteur-Vrigne aux bois

Collège de Raucourt
Lycée Général et Technique Pierre Bayle-Sedan

Lycée Professionnel Jean-Baptiste Clément-
Sedan/Vivier au court
Lycée Professionnel du Château-Sedan

Sud Ardennes

Collège Vallière-Sault les Rethel
Collège Sorbon-Rethel

Collège Paul Drouot-Vouziers
Lycée Polyvalent Paul Verlaine-Rethel

LISTE DES ETABLISSEMENT BENEFICIANT DU RÉSEAU SSFE 08

Dans le cadre du Réseau SSFE 08, ces établissements peuvent trouver un conseil et une expertise ponctuelle dans les situations extrêmement complexes et tout particulièrement dans le domaine de la protection de l'enfance.

Nord Ardennes

Cité scolaire Vauban de Givet
Collège les deux Vallées- Monthermé
Collège Edouard Piet Signy le petit/Liart

Collège Charles Bruneau-Vireux
Collège Andrée Vienot-Rocroi

Charleville-Mézières

Collège Jean Macé
Collège Bayard
Collège Arthur Rimbaud
Collège Jean de la Fontaine

Lycée Général Chanzy
Lycée Polyvalent François Bazin
Lycée Général et Technologique Gaspard Monge
Lycée Général et Technologique Madame de Sévigné

Sedanais

Collège Elisabeth de Nassau-Sedan
Collège Marie-Hélène Cardot - Douzy

Collège Val de Meuse - Nouvion sur Meuse
Lycée des Métiers de Bazeilles

Sud Ardennes

Collège La Retourne - Juniville
Collège Grandpré
Collège Asfeld
Collège Eva Thomé - Attigny

Collège Signy l'Abbaye
Lycée Polyvalent Thomas Masaryk -Vouziers

ACTIONS DE PREVENTION SSFE 08

Protection de l'enfance :

Animation d'actions de formation en direction des personnels de direction, des enseignants et non enseignants de l'Education Nationale.

Prévention des conduites à risque :

Animation d'une action collective sur la bonne utilisation des réseaux sociaux et d'internet (outil conçu par le SSFE 08). Cette action est proposée à l'ensemble des collèges ardennais en direction des élèves de 5ème.